

1. Information des personnels

L'information actualisée concernant le rôle du CHSCTD, accompagnée d'une circulaire explicative, sera diffusée dans l'ensemble des structures de l'éducation nationale à la rentrée scolaire. Dans les circonscriptions, il est prévu d'actualiser la liste des assistants de prévention et de délivrer une information en réunion de directeurs. Les enseignants stagiaires bénéficieront d'une présentation le jour de la prérentrée. Des stages devraient être prévues dans les plans de formation 1^{er} et 2nd degrés.

2. Bilan des médecins de prévention

Les deux médecins de prévention rappellent qu'ils assurent la surveillance médicale de tous les personnels. Ils participent à l'amélioration des conditions de travail, notamment par l'aménagement des postes, du temps de travail ou les postes adaptés. Les entretiens avec les personnels sont d'une durée de 1h à 1h30.

3. Calendrier des actions 2015-2016

Des groupes de travail sont installés pour traiter des questions suivantes :

- Registres : en juin 2015.
- DUER : élaboration d'une note de vulgarisation, animation du réseau des Assistants de Prévention en circonscription bénéficiera d'une formation
- Visites : détermination de l'école et établissements susceptibles d'être visités par le CHSCTD.

Les RPS (risques psycho-sociaux) font l'objet de travaux académiques. Le CHSCTD 91 attend la parution du document académique pour déterminer ses propres actions.

4. Questions diverses

École Georges-Leplatre de Dourdan : la situation au regard de l'accueil d'un élève difficile fait l'objet d'une attention particulière.

École primaire de Gironville-sur-Essonne : le DTA (Document Technique Amiante), expertisé par l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail académique, confirme qu'il n'existe aucun danger pour les personnels.

Écoles maternelle Kergomard et école élémentaire Pagnol de Vigneux-sur-Seine : la démolition des immeubles voisins est interrompue depuis plusieurs mois. Des informations seront demandées à la mairie pour savoir quel programme de travaux est retenu pour ces deux écoles : agrandissement, rénovation ou reconstruction et pour savoir si et quand la démolition des tours continuera.

Écoles maternelle les Petits Champs et élémentaire Atlantis de Massy : implantées dans un secteur en pleine reconstruction, cernées d'engins de chantier, les directeurs souhaitent demander le déménagement des écoles pendant la période des travaux. L'IEP sera consulté pour de plus amples informations.

Collège La Nacelle de Corbeil-Essonnes : un faisant fonction de principal adjoint a été nommé, l'appui du CAAEE est assuré.

Lycée Doisneau de Corbeil-Essonnes : la zone des travaux a été totalement neutralisée et est inaccessible aux personnels et aux élèves. Tout risque est donc écarté à ce jour.

Collège Émile-Auvray de Dourdan : la procédure de déclaration d'accident de travail a été respectée et l'intéressée a été reçue par le médecin de prévention. La situation se normalise.

Collège Guettard d'Étampes : les conditions d'exercice en milieu insalubre ayant été reconnues par la collectivité territoriale, les travaux de mise aux normes sont effectués depuis les congés de printemps.

Collège Blaise-Pascal de Massy : Monsieur le Directeur Académique, les corps d'inspection, le Proviseur Vie Scolaire, le CAAEE ont été mobilisés pour suivre la situation. Un rapport du SDIS est attendu prochainement.

LP Gustave-Eiffel de Massy : concernant un problème de notation, il est rappelé que les procédures de recours sur la notation suivent des règles très claires.

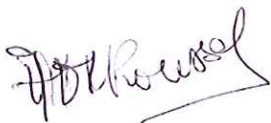
Collège Les Gâtines de Savigny-sur-Orge : le logo « désamiantage » fixé aux clôtures du chantier en cours inquiète les personnels. Le chef d'établissement ne dispose ni du DTA (Document Technique Amiante) ni du DAT (Document Avant Travaux), obligatoire. Ces documents seront demandés à la maîtrise d'ouvrage pour éliminer les inquiétudes.

Enseignants stagiaires – 1^{er} degré : les difficultés des enseignants stagiaires sont particulièrement liées cette année aux différents modes de recrutement. Il est prévu que la réunion de rentrée des enseignants stagiaires abordera les risques liés

au choix de l'université de rattachement. En effet, des conventions sont signées pour que les stagiaires suivent leur scolarité universitaire au plus près possible de leur affectation sur le terrain. Ils seront suivis par des tuteurs de l'université, et, en cas d'alerte, seront visités par les IEN.

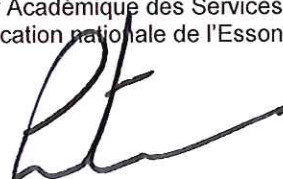
Protocole d'urgence dans le 1^{er} degré : en cas d'incident grave dans les écoles, un protocole, structuré selon la gravité, est mis en œuvre entre la direction de la DSDEN, l'IEN, la direction de l'école, les services de santé et d'action sociale des élèves.

La Secrétaire du CHSCTD



Anne-Marie ROUSSEL

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique des Services
de l'Éducation nationale de l'Essonne



Lionel TARLET